

**CONDITIONS CONTRACTUELLES APPLICABLES AUX SERVICES FOURNIS
PAR COM' EN BOUTIQUE**

ENTRE LES SOUSSIGNEES

COM'EN BOUTIQUE, SARL au capital de 2.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 892 819 582 et dont le siège social est 16 impasse des 2 saules 69210 fleurieux-sur-l'arbresle

Ci-après désignée « **COM'EN BOUTIQUE** »,

D'une part,

ET

XXXX, au capital de euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ... sous le numéroet dont le siège social estreprésentée par toute personne dument habilitée à la signature des présentes.

Ci-après désignée « **le Client** »,

D'autre part,

Ci-après également désignée individuellement « **une Partie** » ou collectivement « **les Parties** ».

Sommaire

1.	PREAMBULE	3
2.	DEFINITIONS	3
3.	OBJET	3
4.	DOCUMENTS CONTRACTUELS	3
5.	DUREES	4
6.	MISE EN ŒUVRE GENERALE DES SERVICES	4
7.	PROPRIETE INTELLECTUELLE POUR LES SERVICES	5
8.	SERVICES DE CREATION D'UN SITE INTERNET	7
9.	SERVICES D'HEBERGEMENT	6
10.	RESPONSABILITE	6
11.	RESILIATION	6
12.	REVERSIBILITE	7
13.	DIVERS	7

1. PREAMBULE

Il est préalablement rappelé que :

La société COM'EN BOUTIQUE est une entreprise de conseils et de création spécialisée en communication /marketing qui implique notamment la création de logos, chartes graphiques, site internet (hors site marchand) campagne de communication sur les réseaux sociaux, création de contenus (rédaction d'articles, création de vidéos).

Le Client s'est déclaré intéressé pour bénéficier de tels Services.

Suite à différents échanges, le Client reconnaît avoir fait part de l'ensemble des éléments déterminants de ses besoins permettant dès lors à COM'EN BOUTIQUE d'établir son Offre commerciale, le Client ayant dès lors pu obtenir l'ensemble des informations et conseils utiles lui permettant de s'assurer de ce que la société COM'EN BOUTIQUE était en mesure de répondre à ses besoins et a souhaité souscrire des Services.

En foi de quoi les Parties ont convenu ce qui suit.

2. DEFINITIONS

Pour l'exécution et l'interprétation du présent Contrat, les mots suivants, dont la première lettre est en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel, dans le présent Contrat, ont la signification qui leur est donnée ci-après :

Contrat : désigne les présentes, l'Offre commerciale ainsi que les annexes.

Données : désigne toute données faisant l'objet des Services d'hébergement en ce incluses les Données personnelles.

Données Personnelles : désignent les données au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement général sur la protection des données 2016/679 du 27 avril 2016.

Dysfonctionnement : défaut de conformité du Service en rapport à l'Offre commerciale.

Livrable(s) : désigne tout élément fourni au titre des Services, de nature informatique ou documentaire, et notamment, les maquettes, logos, chartes graphiques, visuels... Tout Livrable est soumis à la procédure de recette.

Offre commerciale : désigne le document de COM'EN BOUTIQUE proposant les Services souscrits et leurs conditions financières associées. L'Offre commerciale peut être constituée d'un simple devis qui sera signé par le Client.

Services : désigne l'ensemble des prestations réalisées par COM'EN BOUTIQUE, à savoir :

- L'organisation d'atelier stratégique ;
- L'élaboration de stratégies de différenciation (concept, marketing, création d'identité de marque, campagne ads, référencement SEO/SEA ; création de contenu digital, gestion des réseaux sociaux, création de site Internet, hébergement des sites internet, gestion des noms de domaines, marketing automation).

3. OBJET

Le présent Contrat a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles COM'EN BOUTIQUE exécute ses Services suivant les termes et conditions définis ci-après.

4. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents régissant le Contrat sont les suivants par ordre de priorité décroissante :

- Les présentes,
- Annexe 1 : Offre commerciale
- Annexe 2 : Accord de protection des données personnelles et détails des traitements des données personnelles

En cas de contradiction entre les documents ci-dessus, les documents de rang supérieur prévaudront.

En cas de contradiction entre un document et ses annexes, le document principal prévaudra.

Toutes les modifications apportées, en cours de Contrat, aux documents cités ci-dessus donneront lieu à un avenant au présent Contrat.

5. DUREES

Le Contrat entre en vigueur à sa date de signature par la dernière des Parties et, à défaut, à la date de signature d'une Offre commerciale ou d'un Bon de commande par le Client.

Les Services sont souscrits pour une durée visée dans l'Offre commerciale.

6. MISE EN ŒUVRE GENERALE DES SERVICES

6.1. INTERLOCUTEURS

Chaque Partie nomme un responsable des Services, seul interlocuteur de l'autre Partie disposant des pouvoirs, de la connaissance et des compétences nécessaires pour répondre au nom de la Partie qu'il représente et pour prendre toute décision en temps utile qui peut s'imposer.

6.2. SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Dans l'hypothèse où le Client souhaiterait souscrire des Services complémentaires à ceux déjà souscrits dans le cadre de la signature du Contrat, COM'EN BOUTIQUE pourra proposer la signature d'un simple devis valant Offre commerciale. Ce dernier sera régi par les termes du Contrat.

6.3. INFORMATION ET COLLABORATION DES PARTIES

Chaque Partie se doit de communiquer à l'autre, dès qu'elle en a connaissance et de manière suffisamment documentée, toute information ou événement susceptible d'influer sur le déroulement des Services. Toute communication de la sorte fait l'objet d'une évaluation de son impact par le responsable COM'EN BOUTIQUE désigné, en concertation avec l'interlocuteur, désigné du Client, cette évaluation étant accompagnée, le cas échéant, de propositions d'actions et/ou de leurs conséquences financières.

Par ailleurs, et dans la limite des informations qui lui auront été communiquées par le Client, COM'EN BOUTIQUE s'engage à exercer son devoir de conseil sur l'ensemble de ses Services.

COM'EN BOUTIQUE se réserve de refuser la réalisation de tout Service sollicité par le Client si, au regard des informations communiquées par le Client, le Service lui apparaît notamment illicite, contraire aux bonnes mœurs, nécessite une autorisation dont COM'EN BOUTIQUE ne bénéficie pas ou viole le droit des tiers.

6.4. OBLIGATIONS GÉNÉRALES DE COM'EN BOUTIQUE

Dans le cadre de l'exécution de ses Services, COM'EN BOUTIQUE s'engage à accomplir les tâches suivantes avec tout le soin requis dans le cadre d'une obligation de moyen:

- assurer la réalisation de ses Services conformément aux spécifications et à son Offre commerciale, dans les délais convenus entre les Parties,
- corriger tous Dysfonctionnement conformément aux Services souscrits
- exécuter ses Services, selon les normes existantes, les lois et règlements, en vigueur.
- solliciter toute information utile à la réalisation de ses Services qui ne serait pas en sa possession,
- coordonner l'activité de ses divers sous-traitants éventuels dont elle est responsable,
- contrôler l'exécution des Services et mettre en garde en temps utile le Client contre toutes difficultés dans l'exécution des Services dont elle aurait connaissance.

6.5. OBLIGATIONS GÉNÉRALES DU CLIENT

Le Client s'engage à communiquer à COM'EN BOUTIQUE les informations nécessaires à l'exécution des Services et, le plus généralement, à apporter tout son concours à COM'EN BOUTIQUE dans l'exécution de ceux-ci.

A ce titre, le Client a les obligations générales suivantes :

- fournir au besoin, des informations suffisamment qualifiées et documentées pour être exploitées par COM'EN BOUTIQUE dans le cadre de ses Services,
- vérifier l'exactitude des informations, avant toute communication à COM'EN BOUTIQUE
- mettre à disposition de COM'EN BOUTIQUE tous programmes, logiciels, documentations de base, données et fichiers nécessaires à la bonne exécution des Services et appartenant au Client
- procéder à toute validation nécessaire des Livrables.

6.6. SAUVEGARDE

Sauf souscription d'un Service dédié à cet effet auprès de COM'EN BOUTIQUE, il appartient au Client de définir et assurer sa propre politique de sauvegarde de ses données et informations hébergées sur ses propres systèmes et/ou confiées à COM'EN BOUTIQUE. Le Client s'assurera d'avoir effectué toute sauvegarde de ses données avant toute intervention de COM'EN BOUTIQUE.

COM'EN BOUTIQUE recommande au Client d'effectuer une sauvegarde quotidienne de ses données et de s'assurer périodiquement du bon fonctionnement de ses sauvegardes.

7. PROPRIETE INTELLECTUELLE POUR LES SERVICES

Chacune des Parties restera propriétaire de l'ensemble de ses droits de propriété intellectuelle et matérielle sur les logiciels, progiciels, programmes, outils de développement et d'analyse, œuvres, inventions, signes distinctifs, savoir-faire, méthodes, documents, données, bases de données, ou la documentation associée à chacun de ces éléments, utilisés ou mis en œuvre à l'occasion de l'exécution du Service (l'ensemble de ces droits et éléments ci-après dénommés les « Eléments ») sous réserve des stipulations visées en article 7.2.

Chacune des Parties s'engage à ne pas porter atteinte, ou remettre en cause, de quelque manière que ce soit, les droits de l'autre Partie sur les Eléments lui appartenant.

7.1 ÉLÉMENTS FOURNIS PAR LE CLIENT

Le Client concédera à COM'EN BOUTIQUE, pour les besoins uniques des présentes, une licence d'utilisation de l'ensemble des éléments qu'il pourrait lui communiquer dans le cadre de la réalisation de ses Services.

Pour tous les travaux sources de droits d'auteur ou de tout autre droit de propriété industrielle, relevant de la fourniture du Client, ce dernier déclare être titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle nécessaires à leur utilisation de la manière envisagée au présent Contrat par COM'EN BOUTIQUE aux fins de réaliser ses Services. A cet effet, le Client garantit COM'EN BOUTIQUE contre tout risque d'éviction et toute conséquence qui pourraient en découler.

Si COM'EN BOUTIQUE venait à être inquiétée de ce chef, elle en avisera le Client qui devra prendre immédiatement les mesures propres à faire cesser tout trouble dans la jouissance et prendra seule à ses frais toute mesure de défense nécessaire et indemniser COM'EN BOUTIQUE de tous dommages, intérêts et frais de dépens auxquels elle serait condamnée à ce chef par une décision de justice.

COM'EN BOUTIQUE pourra résilier le Contrat, sans avoir à verser des dommages et intérêts ou une indemnité, si une décision de justice lui fait défense d'utiliser un élément nécessaire à la réalisation de ses prestations pour le compte du Client.

7.2 RÉGIME APPLICABLE AUX LIVRABLES

Il est expressément convenu entre les Parties que les Livrables réalisés sont cédés au Client sous réserve de leur entier paiement par le Client, et pour le monde entier, pour toute leur durée de protection légale.

Les droits cédés comprenant :

- le droit de reproduction : fixer, numériser, reproduire, éditer les Livrables, en tout ou partie, sans limitation de nombre, par tous moyens et sur tous supports - y compris supports papier (tels que notamment brochures, plaquettes publicitaires, livres, journaux, magazines, documents internes ou externes), supports optiques numériques, informatiques, électroniques et par tous moyens de communication électronique ;
- le droit de représentation : représenter à titre privé ou auprès de tout public, distribuer, diffuser tout ou partie des Livrables, par tous moyens ou procédés et notamment par tous moyens de télécommunication, par réseau de communication électronique et satellite, par voie hertzienne, optique, filaire, par le biais de réseaux
- le droit d'adaptation : adapter, traduire, maintenir, arranger, numériser, retoucher, couper, faire évoluer, modifier et/ou supprimer les Livrables sur tous les supports préalablement mentionnés, en tout ou partie, de les assembler avec ou les intégrer dans

- toute autre prestation ou création intellectuelle et plus généralement le droit de créer toute œuvre dérivée ou composite ;
le droit de portage de ces Livrables sur tous supports ;

7.3 LIVRABLES SOUS LICENCE OPEN SOURCE ET/OU OU SOUS LICENCE CREATIVE COMMONS

Toute insertion de logiciels libres ou autres créations régies par une licence « creative commons » dans les Livrables seront notifiés préalablement au Client, qui l'accepte, ainsi que la remise des conditions de licence applicables. Le Prestataire garantit la comptabilité de toute licence régissant un logiciel libre avec les termes et objectifs du Contrat.

7.4 RÉCEPTION DES LIVRABLES

Le Client procédera à la réception des Livrables suivant le calendrier convenu entre les Parties tel que visé dans l'Offre commerciale.

Toute utilisation d'un Livrable et/ou toute en absence de réception d'un Livrable dans les délais convenus vaudra automatiquement réception de ces derniers.

8. SERVICES D'HEBERGEMENT

Dans l'hypothèse où le Client aurait souscrit des Services d'hébergement, COM'EN BOUTIQUE s'interdit d'héberger ou de faire héberger les Données objet des Services en dehors de l'Union européenne.

Le Client reconnaît expressément que les différences de capacité des différents réseaux et des sous réseaux de l'internet, ainsi que l'afflux de connexions sur les réseaux de communications électroniques à certaines heures peuvent allonger les délais de transmission et d'échanges d'information. En conséquence, la responsabilité de COM'EN BOUTIQUE s'agissant de tout délai relatif à l'échange et la transmission d'informations par voie électronique est expressément limitée à la sortie de ses routeurs IP installés chez elle ou sous sa responsabilité.

Le Client est et demeure propriétaire de l'ensemble des Données qu'il utilise à travers les Services et reste seul responsable des Données traitées par lui. COM'EN BOUTIQUE ne saurait en aucune manière être responsable de la légalité des contenus traités par le Client via les Services.

Le Client déclare détenir sur les Données hébergées dans le cadre des Services les droits, qu'ils soient ou non éligibles à la propriété intellectuelle, l'autorisant à utiliser les Services et s'engage à ne pas utiliser les Services en violation de la loi

9. RESPONSABILITE

Dans l'hypothèse où la responsabilité de COM'EN BOUTIQUE au serait engagée, l'indemnisation de toutes causes confondues, principal, intérêts et frais, sera limitée au préjudice direct subi à l'exclusion de tous dommages indirects tels que notamment perte d'exploitation, perte de chiffre d'affaires ou de gain espérés.

Le plafond de responsabilité est fixé annuellement aux sommes effectivement perçues par COM'EN BOUTIQUE au titre des Services en cause sur les douze (12) mois précédents le fait générateur de responsabilité.

COM'EN BOUTIQUE ne pourra voir engagée sa responsabilité plus de deux (2) ans après la survenance du fait générateur justifiant sa mise en cause.

10. RESILIATION

10.1. RÉSILIATION POUR FAUTE

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations résultant du Contrat que la Partie victime estime suffisamment grave, la Partie lésée pourra, trente (30) jours calendaires après avoir mis l'autre Partie en demeure d'exécuter ses obligations par lettre recommandée avec avis de réception restée infructueuse, et sauf meilleur accord convenu entre les Parties, procéder à la résiliation de plein droit du Contrat.

10.2. RÉSILIATION EN CAS DE FORCE MAJEURE

Dans le cas où une situation relevant de la force majeure, telle que définie dans le code civil perdurait trois (3) mois, chacune des Parties sera en droit de résilier le Contrat sans qu'il puisse être fait état d'un quelconque préjudice.

10.3. CONSÉQUENCE DE LA RÉSILIATION

En cas de résiliation du présent Contrat, les Parties conviennent qu'elles satisferont à toutes leurs obligations nées avant ou à la date de la résiliation, notamment le paiement par le Client des sommes dues à COM'EN BOUTIQUE à la date effective de résiliation du Contrat. les Parties se restitueront sous un délai de quinze (15) jours mutuellement l'ensemble des documents, et des informations communiquées entre elles sauf hypothèse de mise en œuvre d'opérations de réversibilité, suivant les Services souscrits, pouvant allonger ces délais.

11. REVERSIBILITE

La réversibilité a pour objet de permettre au Client la restitution des Données, s'il le souhaite et la poursuite d'exploitation de ses Données et/ou Services, soit par un tiers, soit en interne.

Le Client ne peut exiger la réversibilité que si les factures préalablement émises par COM'EN BOUTIQUE ont été réglées.

A Cet effet, le Client pourra choisir entre les options suivantes :

- La récupération en ligne d'une copie de sa base de Données. Ce Service est inclus dans le forfait des Services.
- La mise en œuvre d'un processus plus complet auquel cas et suivant les besoins exprimés du Client, COM'EN BOUTIQUE établira une Offre commerciale relative à la formalisation d'un plan de réversibilité et les conditions techniques et financières associées à la mise en œuvre des opérations de réversibilité.

Sauf résiliation anticipée, le Client informera COM'EN BOUTIQUE par lettre recommandée avec avis de réception de sa volonté de mettre en œuvre la réversibilité des Données/Services et l'option choisie suivant un préavis notifié à COM'EN BOUTIQUE au plus tard trois (3) mois avant le terme des Services.

Les dispositions du Contrat survivront au terme ou à la résiliation de ce dernier pour les besoins, le cas échéant, de la finalisation des opérations de réversibilité.

A défaut de toute demande du Client d'obtenir la restitution de ses Données et passé un délai de 1 (un) mois du terme ou de la résiliation effective des Services, les Données seront automatiquement détruites.

12. DIVERS

12.1. CONFIDENTIALITÉ

Sont considérés comme confidentiels les renseignements ou documents échangés entre les Parties, en ce compris tout élément communiqué par leurs sous-traitants ou porté à leur connaissance lors de l'exécution de leurs prestations, les travaux effectués pendant la durée du Contrat, , les études, les secrets de savoir-faire, les données de production et informations quels que soient leurs supports et les résultats issus des traitements, les politiques de personnel, ainsi que le présent Contrat et les documents y afférents.

Cette obligation de confidentialité, valable pour toute la durée du Contrat, court également pendant une période de cinq (5) ans à compter de la fin du présent Contrat.

Chaque Partie s'engage, pendant cette période :

- à ne communiquer les informations confidentielles qu'aux membres de son personnel ou de ses sous-traitants éventuels qui sont dans la nécessité de les connaître pour l'exécution du présent Contrat ;
- à prendre les mesures qu'elle-même prend à l'égard de ses propres informations confidentielles pour en empêcher la divulgation ou la publication à des tiers ;
- à ne pas reproduire ou autoriser la reproduction de ces informations confidentielles sans l'accord préalable écrit de l'autre Partie ;
- à n'utiliser directement ou indirectement ces informations que dans le cadre du présent Contrat, sauf accord préalable exprès de l'autre Partie.

L'obligation de confidentialité ne s'applique pas :

- aux informations qui seraient tombés dans le domaine public autrement que du fait d'une des Parties ;

- aux informations qui étaient déjà connues de la Partie bénéficiaire avant leur communication, à charge pour elle d'en fournir toute justification.
- au droit pour COM'EN BOUTIQUE de mentionner, dans le cadre de références commerciales, le nom du Client tant que ce dernier est Client, et son logo/et ou sa marque sous réserve que ne figure aucun détail relatif aux Services réalisées.

12.2. OBLIGATIONS SOCIALES

Le personnel De COM'EN BOUTIQUE affecté à la réalisation d'un Service chez le Client travaille en toutes circonstances sous la responsabilité hiérarchique et disciplinaire de COM'EN BOUTIQUE, qui contrôle la bonne exécution des prestations et suit régulièrement l'avancement des activités.

COM'EN BOUTIQUE assure la gestion administrative, comptable et sociale de son personnel ainsi que la responsabilité de son affiliation à tous les organismes sociaux et son entière responsabilité vis-à-vis de la législation du travail.

12.3. NON SOLLICITATION DE PERSONNEL

Chacune des Parties est consciente des investissements effectués pour former ses collaborateurs, COM'EN BOUTIQUE rappelant à cet effet que la stabilité de ses équipes est le gage d'une continuité de ses Services. En conséquence, chacune des Parties s'interdit de prendre à son service, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une société mère, d'une société filiale ou d'une société dans laquelle il détient une participation, le personnel de l'autre Partie.

Cette interdiction prend fin 1(un) an après la fin de la réalisation des Services. En cas de contravention au présent article, la Partie contrevenante paiera, à titre d'indemnité forfaitaire, une somme égale aux douze derniers mois d'appointements bruts de la personne concernée.

12.4. CESSION – SOUS-TRAITANCE

Le Contrat ne pourra être cédé sans l'autorisation écrite et préalable de COM'EN BOUTIQUE, tout refus devant être raisonnablement motivé.

COM'EN BOUTIQUE reste libre de céder ou sous-traiter tout ou partie de ses Services.

12.5. ASSURANCE

Chacune des Parties est titulaire d'une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile au cas où elle serait engagée.

12.6. CONVENTION DE PREUVE

Sauf stipulation contraire expresse visée aux présentes, les Parties déclarent qu'elles acceptent de procéder à l'échange des informations nécessaires à l'exécution des Services qui font l'objet du Contrat par échanges de courriers électroniques aux adresses préalablement renseignées lors de la conclusion du Contrat. De même, feront foi entre les Parties sans nécessiter une confirmation par écrit, tout élément tel que notamment logs ou connexions ou horodatage dans le cadre de l'utilisation des Services.

12.7. OBLIGATIONS À L'EXPIRATION DU CONTRAT

A l'expiration du Contrat, pour quelque cause que ce soit, il est expressément convenu que toutes les obligations qui par nature perdurent au-delà de la date effective d'expiration continuent à lier les Parties jusqu'à ce qu'elles soient exécutées. Il en est notamment ainsi des articles « Confidentialité » « Responsabilité » et « Non sollicitation du personnel ».

12.8. INDÉPENDANCE DES PARTIES

Aucune stipulation du Contrat ne pourra être interprétée comme créant une quelconque filiale ou entreprise commune ou société créée de fait entre les Parties.

12.9. LOI APPLICABLE, CLAUSE DE TERRITORIALITÉ ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Le Contrat est régi par le droit français.

Lors de toutes difficultés relatives à l'application ou à l'interprétation des documents contractuels liant les Parties, ces dernières privilégieront en premier lieu la recherche d'une solution amiable, le cas échéant au titre d'une conciliation ou d'une médiation. A défaut d'accord amiable le litige sera soumis, aux tribunaux compétents de LYON auxquels les Parties attribuent compétence territoriale, quel que soit le lieu d'exécution ou le domicile du défendeur. Cette clause d'élection de compétence, par accord exprès des Parties, s'applique même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en cause ou en garantie.

12.10. SIGNATURE

Il est expressément convenu entre les Parties que le Contrat pourra être signé par voie de signature électronique, tout exemplaire ayant valeur d'un original. A défaut d'une telle signature, le Contrat devra être signé par chacune des Parties en deux exemplaires originaux.

1. ANNEXE 1 : OFFRE COMMERCIALE

ANNEXE 2 : ACCORD DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

1. DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre des présentes, les mots « *Sous-traitant* », « *sous-traitant ultérieur* », « *responsable du Traitement* » et « *Traitement* » auront la signification donnée par le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après « **RGPD** »).

1.1 ACCORD DE SOUS-TRAITANCE

Dans le cadre de l'exécution du contrat et si COM'EN BOUTIQUE est amenée à procéder à un traitement entrant dans le champ d'application du RGPD, COM'EN BOUTIQUE est alors autorisée à traiter, pour le compte du Client les Données Personnelles dont le Client est le Responsable du Traitement.

A cet effet, il est convenu en Annexe 2 la description détaillée des éléments suivants :

- le type de Données Personnelles traitées et des catégories de personnes concernées par le Traitement ;
- la nature des opérations réalisées sur ces Données Personnelles et de la finalité de leur Traitement ;
- la(es) base(s) légale(s) du Traitement,

Dans le cadre de l'accord de sous-traitance, les Parties ont convenu ce qui suit :

1.2 OBLIGATION DES PARTIES

14.2.1 Obligation du Responsable du Traitement vis à vis du Sous-Traitant

Le Client, en qualité de Responsable du Traitement s'engage expressément à :

- respecter l'ensemble des dispositions relatives aux Données Personnelles et s'assurer de la licéité des Traitements qu'elle met en œuvre ;
- veiller, au préalable et pendant toute la durée du Traitement, au respect des obligations prévues par le RGPD ;
- superviser le Traitement.

De manière générale, le Client est responsable de l'exactitude, la qualité, l'intégrité, la légalité et de la fiabilité des Données Personnelles et des moyens par lesquelles ces dernières ont été acquises.

14.2.2 Obligations du Sous-Traitant vis-à-vis du Responsable du Traitement

COM'EN BOUTIQUE, en qualité de Sous-Traitant s'engage expressément à :

- Présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le Traitement préserve la protection des droits de la personne concernée par le traitement de ses Données Personnelles.
- Traiter les Données Personnelles uniquement pour la ou les finalité(s) et pour la ou les opération(s) indiquées en Annexe 2
- Traiter les Données Personnelles conformément aux instructions documentées écrites du Responsable du Traitement.
- Informer dans les meilleurs délais le Responsable du Traitement s'il considère que l'une de ses instructions constitue une violation au Règlement Général sur la Protection des Données.
- Notifier par mail au Responsable du Traitement toute violation de Données Personnelles dans les meilleurs délais après en avoir pris connaissance.
- Garantir la confidentialité des Données Personnelles traitées dans le cadre du contrat et veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données Personnelles en vertu du contrat s'engagent à respecter la confidentialité.

- Prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des Données Personnelles dès la conception et de protection des Données Personnelles par défaut.
- Mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté aux risques
- Tenir par écrit un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte du Responsable du Traitement
- Informer immédiatement le Responsable du Traitement dans l'hypothèse où la réalisation du Traitement par lui ou ses sous-traitants ultérieurs entrainerait à ce que les Données Personnelles fassent l'objet d'un transfert hors Union-Européenne aux fins que les Parties puissent ensemble, rédiger au besoin des clauses contractuelles types.
- Aider le Responsable du Traitement, par des mesures techniques et organisationnelles appropriées et dans la mesure du possible à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes dont les personnes concernées le saisissent en vue d'exercer leurs droits,
- Supprimer et/ou détruire toutes les Données Personnelles objet des Traitements au terme du contrat.

1.3 SOUS-TRAITANCE ULTÉRIEURE

Sans préjudice de toutes stipulations au titre des conditions visées au Contrat suivant lesquelles COM'EN BOUTIQUE peut confier tout ou partie des Services à un sous-traitant, il est convenu ce qui suit :

Si le Sous-Traitant a l'intention de confier à un sous-traitant, ci-après désigné « Sous-Traitant Ulérieur », une partie du Traitement, il devra en informer le Responsable du Traitement, au préalable et par écrit.

Dès réception de ladite demande, le Responsable du Traitement dispose d'un délai de cinq jours aux fins d'émettre des objections à l'encontre de cet ajout à défaut de quoi ce changement sera réputé accepté.

Dans le cas où le Responsable du Traitement émet une objection dans ledit délai à l'encontre d'un tel changement, les Parties s'engagent à discuter dans les plus brefs délais desdites objections et des raisons motivant ces dernières aux fins de trouver un accord.

Le Sous-Traitant Ulérieur est tenu de respecter les obligations du Contrat pour le compte et selon les instructions du Responsable du Traitement. En l'occurrence, le Sous-Traitant se porte fort du respect, par le Sous-Traitant Ulérieur, du respect desdites obligations et des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données.

1.4 DOCUMENTATION ET AUDIT

Le Sous-traitant met à la disposition du Responsable du traitement, sur demande écrite de ce dernier, toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect des obligations conformément à la réglementation et pour permettre la réalisation d'audits par le Responsable du traitement ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

Dans ce cadre, les Parties fixeront ensemble le planning d'intervention de l'audit, qui ne pourra intervenir à moins de 15 jours ouvrables suivant la demande écrite du responsable du traitement sollicitant ce dernier.

Tout auditeur mandaté par le Responsable du Traitement ne doit pas être un concurrent du Sous-Traitant et avoir signé un accord de confidentialité. Dans l'hypothèse où les éléments communiqués aux fins d'audit se révéleraient insuffisants pour permettre au Responsable du Traitement de démontrer qu'il satisfait aux obligations fixées par la réglementation, les Parties se réuniront alors pour convenir des conditions opérationnelles, de sécurité et financière d'une inspection technique et/ou de visites au sein des locaux du Sous-Traitant.

1- FINALITES DU TRAITEMENT ET BASE LEGALE DU TRAITEMENT

A préciser par le Client pour quelles raisons ils collectent des données et sur quels fondements juridiques

2- CATEGORIES DE PERSONNES CONCERNEES PAR LE TRAITEMENT

Le Client indique ici s'il s'agit

- Des membres de son personnel
- Des données de ses Clients /prospects

3- DONNEES PERSONNELLES CONCERNEES PAR LE TRAITEMENT

Ici le Client doit lister le type de données personnelles

- qui peuvent être hébergées
- qui peuvent être visibles par COM'EN BOUTIQUE dans le cadre de ses services de support

4- NATURE DES OPERATIONS DE TRAITEMENT SUR LES DONNEES PERSONNELLES

A compléter par COM'EN BOUTIQUE

<input type="checkbox"/> Collecte	<input type="checkbox"/> Conservation	<input type="checkbox"/> Consultation	<input type="checkbox"/> Modification
<input type="checkbox"/> Accès	<input type="checkbox"/> Enregistrement	<input type="checkbox"/> Organisation	<input type="checkbox"/> Adaptation
<input type="checkbox"/> Transmission	<input type="checkbox"/> Suppression	<input type="checkbox"/> Interconnexion	
<input type="checkbox"/> Autres :			

5 – DUREE DU TRAITEMENT

Durée des services objet du Contrat

6- MESURES DE SECURITE

A compléter par COM'EN BOUTIQUE